 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : Travaux à proximité des lignes électriques aériennes	Référence : FT 59
		Date de création : 05/03/2014
		Date de révision : 14/05/2014
		N° de révision : 1

Champ d'application

La circulaire DGT n° 13 du 12 décembre 2013 relative aux travaux d'élagage dans l'environnement des lignes électriques aériennes vient relancer **les mesures de prévention à mettre en place lors de ces travaux en hauteur situés à proximité de conducteurs électriques.**

Cette circulaire prend en compte les **spécificités des activités d'élagage** (taille, coupe, éhouppage, démontage d'arbres) à proximité des lignes électriques aériennes.


Les méthodes d'exposition

Les distances de sécurité, au préalable définies pour des activités de travaux publics et bâtiments, sont les suivantes :

- **3 mètres** pour des lignes ou installations dont la plus grande des tensions, en valeur efficace pour le courant alternatif, existant en régime normal entre deux conducteurs quelconques est **inférieure à 50 000 volts,**
- **5 mètres** pour des lignes ou installations dont la plus grande des tensions, en valeur efficace pour le courant alternatif, existant en régime normal entre deux conducteurs quelconques est **égale ou supérieure à 50 000 volts.**

Cette circulaire vient prendre en compte la végétation par rapport à la ligne nue sous tension. La sève des arbres ou en encore les branches mouillées sont conductrices. Ainsi de nouvelles valeurs sont établies suivant trois situations :

1. La végétation **surplombe** les conducteurs : dans ce cas, **la mise hors tension par consignation s'impose,**
2. La végétation **est surplombée** par les conducteurs, les travaux peuvent être réalisés sous tension sous réserve du respect des distances mentionnées dans le tableau ci-dessous,
3. La végétation **est située latéralement** par rapport aux conducteurs, les travaux peuvent être réalisés sous tension sous réserve du respect des distances mentionnées dans le tableau ci-dessous et de mesures complémentaires de prévention élaborées au vu de l'évaluation des risques et explicitées après le tableau.

 <p>Service Hygiène et Sécurité</p>	Fiche technique : Travaux à proximité des lignes électriques aériennes	Référence : FT 59
		Date de création : 05/03/2014
		Date de révision : 14/05/2014
		N° de révision : 1


DISTANCES MINIMALES ENTRE LA VEGETATION ET LES CONDUCTEURS EN
MAINTENANT LA LIGNE SOUS TENSION PENDANT LES TRAVAUX (CAS 2 ET 3)

DOMAINE DE TENSION	VALEUR DE LA TENSION NOMINALE EN VOLTS (COURANT ALTERNATIF)	VEGETATION SURPLOMBEE PAR LES CONDUCTEURS	VEGETATION SITUEE LATERALEMENT PAR RAPPORT AUX CONDUCTEURS
Basse tension (domaine BT)	> 50 à ≤ 1 000 Continu : > 120 à ≤ 1500	2 mètres	2 mètres + Mesures complémentaires de prévention
Haute tension A (HTA)	> 1 000 à ≤ 50.000 Continu : > 1500 à ≤ 75.000	2 mètres	2 mètres + Mesures complémentaires de prévention
Haute tension B (HTB)	> 50.000 à ≤ 150.000 Continu : > 75.000 à ≤ 225.000	3 mètres	3 mètres
	> 150.000 à ≤ 250.000 Continu : > 225.000 à ≤ 375.000	4 mètres	4 mètres
	> 250.000 Continu : > 375.000	5 mètres	5 mètres

Figure 1 : Distances minimales

Les risques liés aux travaux à proximité des lignes électriques aériennes

- **Risque électrique :**
 - o Électrisation,
 - o Électrocution,
- **Risque de chute de hauteur,**
- Risque de manutention mécanique,
- Risque incendie.

 Service Hygiène et Sécurité	Fiche technique : Travaux à proximité des lignes électriques aériennes	Référence : FT 59
		Date de création : 05/03/2014
		Date de révision : 14/05/2014
		N° de révision : 1

Les mesures de prévention

- **Réaliser toutes les procédures administratives** (Déclaration de projet de Travaux - **DT** / Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux - **DICT**)
(Fiche technique-FT 92)
- Prendre en compte les **distances de sécurité** suivant le type de travaux,
- **Isoler du sol** les équipements de travail en hauteur,
- Évaluer les risques :
 - o Prendre en compte les **mouvements possibles des branches** vers les conducteurs,
 - o Prendre en compte les **paramètres météorologiques** (vent, pluie ...),
 - o Prendre en compte les forces exercées par les opérateurs,
- Établir un **mode opératoire** pour réaliser l'opération en sécurité.

Les équipements de protection individuelle



Figure 2 : Chaussures de sécurité isolantes



Figure 3 : Casque isolant avec jugulaire si travail en hauteur



Figure 4 : Gants de sécurité



Figure 5 : Tenue de travail adaptée



Figure 6 : Harnais de sécurité